

BORDEAUX BRIDGE CLUB ESPRIT DES LOIS

4, rue de la Croix-de-Seguey - 33000 Bordeaux

ADDITIF À LA CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Chère adhérente, Cher adhérent,

Afin de préciser les modalités de transition entre les statuts actuellement en vigueur et les nouveaux statuts soumis au vote lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2026, le Conseil d'administration complète l'ordre du jour communiqué le 8 septembre 2026 par les résolutions suivantes :

1re résolution - Maintien des mandats en cours

Les mandats des membres actuellement en fonction au Conseil d'administration et à la Commission des litiges ainsi que le mandat du vérificateur aux comptes sont maintenus jusqu'au 31 août 2027.

2e résolution - Adoption et entrée en vigueur des nouveaux statuts

Après présentation, examen et échanges, l'Assemblée Générale Extraordinaire sera appelée à se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts du Bordeaux Bridge Club Esprit des Lois.

Les nouveaux statuts entreront en vigueur le 1er septembre 2027. Jusqu'au 31 août 2027 inclus, les statuts actuellement en vigueur demeureront applicables.

3e résolution - Renouvellement des instances

Le renouvellement des membres du Conseil d'administration et de la Commission des litiges ainsi que celui du vérificateur aux comptes interviendra lors de l'Assemblée Générale du 31 août 2027, conformément aux statuts alors en vigueur.

Les membres élus prendront leurs fonctions à compter du 1er septembre 2027.

Cet additif complète la convocation initiale sans en modifier les autres dispositions.

Patrick LAFONT

Président

Bordeaux Bridge Club Esprit des Lois